



Wallonie



Esneux

## URBANISME

### AVIS D'ANNONCE DE PROJET

Le Collège communal fait savoir qu'en vertu du Code de Développement Territorial, il est saisi d'une demande de permis d'urbanisme.

La demande est introduite par **Monsieur et Madame Luc et Pascale DUMONT-FABRY** demeurant Rue Saint-Germain 2 à 4861 Pepinster (Soiron).

Le terrain concerné est situé **Rue de la Roche aux Faucons, 14 à 4130 Esneux et cadastré division 1, section A n°762P et 762V.**

La demande vise les travaux suivants : Transformation et extension d'une habitation unifamiliale et présente les caractéristiques suivantes : Le projet faisant l'objet de la demande s'écarte du Guide Communal d'Urbanisme (ensemble urbanistique n°4) pour les raisons suivantes :

- Le recul par rapport à la limite parcellaire latérale est inférieur à 5,00m ;
  - La modification du niveau existant du terrain dans les zones de recul minimum latérales ;
  - Le volume secondaire n'est pas subordonné en hauteur par rapport au volume principal ;
- Elle doit donc être soumise à annonce de projet (article D.IV.40 du CoDT).

La demande de permis d'urbanisme est relative aux actes et travaux suivants :

- la construction ou la reconstruction de bâtiments dont la profondeur, mesurée à partir de l'alignement ou du front de bâti lorsque les constructions voisines ne sont pas implantées sur l'alignement, est supérieure à quinze mètres et dépasse de plus de quatre mètres les bâtiments situés sur les parcelles contiguës, la transformation de bâtiments ayant pour effet de placer ceux-ci dans les mêmes conditions ;

Elle doit donc être soumise à annonce de projet (article R.IV.40-2 du CoDT).

Le dossier peut être consulté durant les jours ouvrables de 9h à 12h et le jeudi de 17h à 19h, au **Domaine Brunsode n°2** (Château Brunsode - 1<sup>er</sup> étage), Service Urbanisme, 4130 ESNEUX uniquement sur rendez-vous pris au **04/380.93.38 ou 04/380.93.34 ou 04/380.93.44**.

Des explications sur le projet peuvent être obtenues auprès de Madame Florine PARIZEL, téléphone : **04/380.93.35**, mail : [urbanisme@esneux.be](mailto:urbanisme@esneux.be), dont le bureau se trouve **Domaine Brunsode n°2** (Château Brunsode - 1<sup>er</sup> étage) à 4130 ESNEUX.

**Les réclamations et observations écrites sont à envoyer du 31 octobre 2025 au 14 novembre 2025 au collège communal :**

- par courrier ordinaire à l'adresse suivante : Place Jean d'Ardenne 1 à 4130 ESNEUX ;
- par courrier électronique à l'adresse suivante : [urbanisme@esneux.be](mailto:urbanisme@esneux.be)